

N° 1590-2012/APS/DEPS/SUAT

Date du : 04/09/2012

**Rapport
à
l'assemblée de la province Sud**

OBJET : délibération rendant public le plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore

PJ : un projet de délibération

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont-Dore a été mis en élaboration pour la première fois par la délibération n° 51-93/APS du 17 septembre 1993. Le projet de PUD, rendu public par la délibération n° 37-96/APS du 13 août 1996, a reçu un avis défavorable lors de l'enquête publique, au regard des études de risques complémentaires à mener.

En raison de la nécessité de consolider les cartes d'études et d'ajuster les objectifs de la commune en matière de développement durable, le PUD de la commune du Mont-Dore a, de nouveau, été mis en élaboration par la délibération n° 39-2010/APS du 14 octobre 2010.

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de PUD a été soumis à une enquête administrative, d'une durée de trois mois, du 21 mars au 22 juin 2012. Les avis émis lors de cette seconde enquête ont révélé des nécessités d'ajustement de zonage et de réglementation qui ont fait évoluer le projet de PUD, sans en modifier l'économie générale.

Ainsi, conformément à la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud, il appartient désormais à l'assemblée de province de rendre public le plan d'urbanisme directeur, après avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS). Ce dernier a émis un avis favorable le 21 août 2012 au projet de délibération qui vise à rendre public le plan d'urbanisme directeur en élaboration de la commune du Mont-Dore.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.